

**INFORMATIONS ET REGLEMENT  
DU  
VIDE ATELIER D'ARTISTES  
DU  
6 AOUT 2017**

Mairie  
47700 POUSSIGNAC  
[culture.poussignac@gmail.com](mailto:culture.poussignac@gmail.com)  
07 83 72 06 63

**L'ASSOCIATION CULTURELLE DE POUSSIGNAC** organise le dimanche 6 août 2017 un « vide atelier d'artistes ».

Il sera ouvert aux amateurs et aux professionnels désireux d'exposer leur fond d'atelier à des prix réduits.

- Lieu : Parking de la Mairie de Poussignac (en cas de pluie un replis sera prévu à la Salle des Fêtes de la commune)
- Heures : 9 heures /18 heures
- Les exposants pourront se présenter dès 7h30.
- Les emplacements seront affectés – au mieux - en fonction de l'ordre d'inscription.

### **Qui peut exposer**

#### **Amateurs :**

Les œuvres proposées à la vente doivent être le résultat d'un travail personnel créées soit à domicile soit par le biais d'une association.

Les œuvres mises en vente peuvent être des tableaux, des peintures, des esquisses, des croquis, des ébauches, des céramiques et sculptures.

Le montant maximum des œuvres mises en ventes ne doit pas dépasser 350€ par œuvre.

La vente de matériel est possible s'il s'agit de matériel d'occasion (règlement des vides greniers).

La vente des ouvrages d'art est interdite.

#### **Professionnels :**

Les professionnels sont les personnes soumises à l'article L310-2 du Code du Commerce ou adhérentes de la Maison des Artistes

Les œuvres proposées à la vente doivent être le résultat d'un travail personnel

Les œuvres mises en vente peuvent être des tableaux, des peintures, des esquisses, des croquis, des ébauches, des céramiques et sculptures.

Le montant maximum des œuvres mises en ventes ne doit pas dépasser 800€ par œuvre.

La vente de matériel est possible s'il s'agit de matériel d'occasion,

La vente des ouvrages d'art est interdite.

Aucune vente de type loisirs créatifs ne sera acceptée. Nous tenons à préserver la qualité purement artistique de cette exposition.

La revente est interdite, les pièces mises en vente devront pouvoir être identifiées comme des œuvres créées par vous.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser des créations à caractère choquant, pornographique, ou incitant à la haine.

## **ORGANISATION**

Le lieu de l'exposition sera divisé en zone «amateurs» et «professionnels»

Chaque artiste prend en charge l'organisation matérielle de son stand.

Le linéaire attribué sera attribué nu. Il sera bon pour chaque exposant de prévoir son matériel d'exposition et éventuellement parasol.

Ces équipements ne devront pas dépasser la longueur de 2,5 mètres

**Les exposants s'engagent à ne pas démonter leur stand avant 18 heures. Lors de l'inscription nous vous demandons de préciser ce point. Les artistes ne désirant pas passer la journée seront installés en périphérie.**

## **INSCRIPTION**

Afin d'organiser au mieux l'espace **L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE** avant le 1<sup>er</sup> août 2017.

Il n'y aura pas d'inscription sur place

Cette inscription se fait en ligne à partir du blog de l'Association Culturelle de Poussignac: **[culturepoussignac.blogspot.fr/](http://culturepoussignac.blogspot.fr/)**

A votre arrivée au vide atelier vous devrez :

- Fournir une copie de votre carte d'identité
- PROFESSIONNELS : justification de votre statut d'artiste professionnel (N° Siren ou Adhésion Maison des Artistes)
- AMATEURS : compléter et remplir le registre obligatoire ainsi que l'attestation concernant votre non participation à plus de 2 ventes de ce type dans l'année
- Régler votre participation

## **PRIX**

La participation à ce vide atelier a été fixée à la somme de 5€ pour un linéaire de 2 mètres 50  
Cette somme sera à régler lors de votre arrivée sur le site.

Aucune commission ne sera prise par l'Association Culturelle de Poussignac sur les ventes

## **DROIT A L'IMAGE**

En signant ce règlement, vous acceptez d'être pris en photo durant la journée. Ces photos pourront être utilisées par l'ACP à des fins de promotion.

## **ASSURANCE**

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de dégradation sur les

stands.

La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pouvant résulter de la présentation de copies d'œuvres.

## **QUELQUES POINTS COMPLÉMENTAIRES ET PRÉCISIONS**

**Ce vide atelier est un événement qui accompagne notre exposition ART ACTUEL qui se déroule dans l'Église de Poussignac qui se trouve à environ 1,5 Km**

- Nous vous proposons un café lors de votre arrivée
- Vers 12 heures nous invitons les participants à un petit apéritif convivial
- Nous ne prévoyons pas de restauration sur place... et il n'y a pas de commerce à Poussignac !
- La salle des fêtes de Poussignac est accessible aux handicapés.

Toilettes dans la salle des fêtes